

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 26 octobre 2012  
(convocation du 15 octobre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50	M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard	M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles	Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50	Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul	M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
	Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Commune de BORDEAUX - Aménagement de voirie de desserte permettant une  
liaison bus pour le pont Bacalan Bastide - Elargissement du quai de BRAZZA -**  
 **Convention avec le Grand Port Maritime de Bordeaux -**  
 **Approbation - Autorisation de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet d'aménagement de la voirie du quai de Brazza à Bordeaux permettant la création d'une liaison de transport en commun en site propre ainsi que des aménagements en deux roues du futur pont Bacalan Bastide jusqu'au pôle Intermodal de Cenon Pont Rouge nécessite une emprise élargie sur les terrains du Grand Port Maritime de Bordeaux.

Ce projet d'aménagement a été déclaré d'intérêt général lors de la séance du Conseil de communauté en date du 22 Juin 2012 par délibération n°2012/0379. Le dossier d'étude d'impact mis à l'enquête préalablement à la déclaration de projet faisait état dans son chapitre 2.5.3 de la nécessité d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) délivrée par le Grand Port Maritime de Bordeaux vers la CUB afin de réaliser les travaux d'aménagement de la voie Quai de Brazza.

Préalablement au démarrage des travaux de voirie et à la délivrance de l'autorisation d'occupation temporaire, le Grand Port Maritime de Bordeaux doit libérer l'emprise.

En conséquence, les clôtures et équipements mis en place par les occupants, ainsi que les terre-pleins qui jouxtent le quai, vont devoir être déplacés ou faire l'objet de travaux d'aménagements. Or, en raison de l'urgence à réaliser ces travaux, une convention de gestion n'a pu être mise en place avec le Grand Port Maritime de Bordeaux, qui, en qualité de propriétaire de ces emprises, assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Bénéficiaire de fait d'un enrichissement sans cause, la Communauté Urbaine de Bordeaux, à l'origine de ces travaux, propose le paiement d'une indemnité au Grand Port Maritime de Bordeaux basée sur l'estimation du coût total des travaux, soit 142 651,68 € TTC, ce qui se traduit par l'adoption d'une convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2000/1144 du Conseil de Communauté en date du 22 décembre 2000, décidant la réalisation d'un pont mobile franchissant la Garonne au droit de la rue Lucien Faure à Bordeaux ;

**VU** la délibération n°2011/0568 du Conseil de Communauté en date du 23 septembre 2011, approuvant le projet d'aménagement de voirie permettant une liaison en transports en commun par le futur pont Bacalan Bastide lié à la desserte de la plaine rive droite ;

ENTENDU le rapport de présentation ;

**CONSIDERANT QUE** l'élargissement par la Communauté Urbaine du quai de BRAZZA, au droit des terrains appartenant au Grand Port Maritime de Bordeaux, induit la réalisation de travaux par celui-ci sur ses emprises ;

### **DECIDE**

**Article 1** : Le Conseil de Communauté approuve le projet de convention, à intervenir avec le Grand Port Maritime de Bordeaux, joint à la présente délibération ;

**Article 2** : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer cette convention ;

**Article 3** : Le Conseil de Communauté autorise la signature de tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**Article 4** : Les dépenses relatives à l'exécution de cette convention seront imputées au budget principal, chapitre 24, article 204182, fonction 8220, CRB KD00, programme VD36, pour un montant de 142 651,68 € TTC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 12 NOVEMBRE 2012</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 12 NOVEMBRE 2012</b></p>
---

M. ALAIN DAVID